

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La parcelle de terrain nu appartenant à monsieur Robert Alonzo, située 26, rue François Blondel à Jonage et cadastrée sous le numéro 234 de la section AN, fait l'objet, pour partie, de la réserve numéro 4 au plan d'occupation des sols du secteur "est" pour l'élargissement de la voie.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait une parcelle de terrain nu couvrant une superficie de 150 mètres carrés à détacher de la parcelle AN 234 classée au POS en secteur UDc, au prix de 19 800 F correspondant à une superficie de 99 mètres carrés, admis par les services fiscaux, le surplus, soit 51 mètres carrés, étant cédé gratuitement par monsieur Alonzo en vertu du permis de construire n° PC 69 279 97 B 0041 délivré le 26 février 1998 ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Vu le permis de construire n° PC 69 279 97 B 0041 délivré le 26 février 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**2° - La dépense** en résultant fera l'objet d'une imputation au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,